

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Compte-rendu de la réunion 2019-5 du Comité de déontologie de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) du 8 avril 2019 à France Assos Santé (10 Villa Bosquet, 75007 Paris) de 9h30 à 17h00

Étaient présent·e·s :

- M^{me} Sabine Bresson, représentante de la CNAFC, membre du Comité
- M^{me} Marie-Solange Julia, représentante de l'AVIAM, membre du Comité
- M. Dominique Latournerie, conseiller d'État honoraire, membre du Comité
- M. Jean-Yves Mener, représentant de l'UNAFAM, membre du Comité
- M. Marc Resche, représentant de l'AFDOC, membre du Comité
- M^{me} Dominique Thouvenin, professeure de droit privé émérite, Présidente du Comité

- M. Tristan Berger, chargé de mission pour le Comité
- M^{me} Perrine Champavert, stagiaire juriste pour le Comité

Était excusé :

- M. Daniel Benamouzig, chargé de recherche au CNRS, membre du Comité

1. Documents fournis :

- Le compte-rendu 2019-4 relatif à la réunion du Comité du 18 mars 2019 ;
- Le courrier du 27 mars 2019 au Conseil d'administration de l'Union relatif à la demande de mise en œuvre de l'article 12 des statuts (faisant suite au courrier du 18 février 2019) ;
- Le courrier du 28 mars 2019 au Bureau en vue de la réunion du 10 avril prévue avec ce dernier ;
- La proposition d'Avis 2019-30 relatif à l'irrecevabilité de la saisine de l'association Fleur d'Isa ;
- La note d'analyse juridique 2019-2 préparatoire à la rédaction du projet de Charte des valeurs définitive de l'UNAASS ;
- Le projet de Charte des valeurs définitive de l'UNAASS ;
- Le projet de formulaire de Déclaration publique d'intérêts des membres du Comité de déontologie ;
- Le projet de note 2019-3 relatif au temps de travail afférant à la gestion des Déclarations publiques d'intérêts dans le cadre des élections.

2. Débats

Dominique Thouvenin, présidente du Comité ainsi que deux de ses membres, Marie-Solange Julia et Marc Resche, ont fait part de leur présentation au Conseil d'administration du 29 mars 2019 des résultats des réponses au questionnaire relatif aux valeurs. Ils ont notamment relevé l'intérêt manifeste porté par les membres du CA à ces derniers ainsi que les habituelles inquiétudes exprimées au sujet de l'indépendance des associations d'usagers de santé vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Ils ont également indiqué que la question leur avait été posée de savoir si le CA aurait ou non la possibilité de discuter le projet de Charte définitive des valeurs que le Comité remettra prochainement au CA. Il leur a clairement été indiqué que cette discussion comme un vote étaient exclus par les textes organisant l'UNAASS.

Faisant suite à la saisine de l'association Fleur d'Isa, le Comité a estimé utile de réaliser une note d'information pour rappeler aux associations du réseau l'importance de l'agrément et de son renouvellement, lequel constitue une condition *sine qua non* pour être membre du réseau.

3. Documents adoptés

Les documents qui suivent ont été présentés au Comité de déontologie :

- Le compte-rendu 2019-4 relatif à la réunion du Comité du 18 mars 2019 ;
- La proposition d'Avis 2019-30 relatif à l'irrecevabilité de la saisine de l'association Fleur d'Isa ;
- La note d'analyse juridique 2019-2 préparatoire à la rédaction du projet de Charte des valeurs définitive de l'UNAASS.

Après avoir été débattus et fait l'objet de plusieurs modifications, les documents ci-dessus ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs les courriers du 27 mars 2019 au Conseil d'administration de l'Union relatifs à la demande de mise en œuvre de l'article 12 des statuts (faisant suite au courrier du 18 février 2019) et du 28 mars 2019 au Bureau en vue de la réunion du 10 avril prévue avec ce dernier, validés par voie électronique à l'unanimité des membres compte-tenu de l'urgence de la situation, ont été relus et entérinés par les membres du Comité.

La réunion s'est close à 16h30. Les points prévus à l'ordre du jour n'ayant pas pu être abordés sont reportés à la prochaine réunion.